

Orientation de gestion

MAIF Retraite Croissance Durable est un fonds nourricier. À ce titre, il investit en permanence dans son fonds maître MAIF Croissance Durable et accessoirement en liquidités*. Ce fonds ISR est principalement investi dans des entreprises de **grandes capitalisations de la zone Euro**.

En plus d'une analyse financière des entreprises, le fonds suit une approche d'analyse de type « **Best-in-Class** » qui vise à identifier, à partir des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), les sociétés qui ont, selon l'équipe de gestion, les meilleures pratiques au sein d'un même secteur d'activité.

MAIF Retraite Croissance Durable vise à obtenir à long terme une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50 (www.stoxx.com).

Les gérants travaillent en étroite collaboration avec l'équipe d'analyse ISR. Celle-ci attache une importance particulière aux enjeux ESG mais aussi à **la stratégie et à l'implication de l'entreprise en matière de développement durable**.

À l'exception du secteur de l'armement (y compris les sociétés liées à la production de bombes à sous munitions ou de mines anti-personnel), aucun secteur d'activité n'est exclu de l'univers de sélection.

* Sa performance sera inférieure à celle de son fonds maître en raison de ses propres frais de gestion. Les performances du fonds sont disponibles sur : www.maif.fr

L'analyse ISR

L'équipe d'analyse ISR, composée de 6 membres, est au cœur du processus de sélection de titres. Elle a **trois missions principales** :

1

DÉTERMINATION de l'univers ISR

Définition
et actualisation
des enjeux sectoriels

2

ÉVALUATION extra-financière

Analyse ESG
des valeurs
Contrôle et suivi
du caractère ISR
de la gestion
Publications d'études

3

ACTIONNARIAT actif et engagement

Élaboration et exercice
des droits de vote
Participations aux
Assemblées
Générales
Pilote du réseau
Euresactiv**

** Réseau international d'investisseurs socialement responsables

La philosophie ISR

Elle repose sur la conviction que les entreprises intégrant les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de **meilleures perspectives de long terme** :

- L'analyse ISR complète l'analyse financière traditionnelle en **intégrant les risques extra-financiers** qui peuvent avoir un impact sur les résultats des émetteurs.
- L'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des émetteurs peut leur permettre de **saisir des opportunités de développement**.

Les points clés

- Un fonds labellisé bénéficiant de toute l'expertise d'un spécialiste de l'ISR
- Une équipe d'analyse au cœur du processus de sélection
- Un historique de performance de plus de 10 ans

MAIF Retraite Croissance Durable a obtenu le label ISR gouvernemental. Ce label permet d'identifier les fonds soutenant les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques et qui contribuent à une économie durable. Il est en effet le gage de la solidité de la méthodologie d'analyse des émetteurs, élaborée par OFI AM, et de la bonne prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille des fonds ainsi distingués.

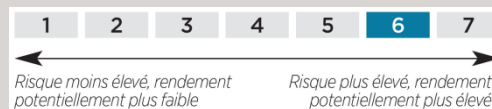


Les principaux risques

- Perte en capital et performance
- Actions et marchés
- Discretionnaire
- Petites valeurs

Pour une description détaillée des risques, se référer au prospectus du fonds, librement téléchargeable sur le site de la MAIF.

Échelle de risque*



* Indicateur résultant d'une méthodologie réglementaire basée sur la volatilité historique annualisée, calculée sur 5 ans. Cet indicateur est susceptible d'évoluer périodiquement.

Focus

Au-delà des performances, pourquoi la MAIF a-t-elle retenu MAIF Retraite Croissance Durable comme support d'investissement pour votre épargne long terme ?

Sélectionné à l'issue d'un processus d'analyse rigoureux, le fonds MAIF Retraite Croissance Durable permet l'accès à :

- L'expertise d'un **spécialiste de l'ISR** depuis 1997
- **Une équipe d'analyse ISR expérimentée** qui intervient en amont des processus de sélection et dans le suivi des portefeuilles
- Une approche ISR qui vise à **améliorer la qualité des portefeuilles**

L'équipe ISR d'OFI AM

- Une équipe de 6 collaborateurs qui intervient en amont de la sélection et dans le suivi des valeurs
- 2 200 valeurs évaluées
- Une évaluation extra-financière des sociétés et un accompagnement dans la construction des portefeuilles
- Un suivi des portefeuilles, des reporting ISR
- Des publications thématiques, des dossiers de recherche...
- Un actionariat actif et engagé, un exercice des droits de vote en Assemblées Générales

Équipe au 30/12/16, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : www.ofi-am.fr

Caractéristiques

Forme juridique : FIA (FIVG) de droit français	Indice de référence : Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis	Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Classification AMF : Actions de pays de la zone Euro	Code ISIN : FR0010091660	Frais d'entrée : Néant pour les contrats MAIF
Date de création : 2 juillet 2004	Devise : Euro	Frais de sortie : Néant
Société de gestion : OFI Asset Management	Frais de gestion : 0,60 % TTC max	Frais courants : 0,99 % (au 31/12/2015)
Nourricier : MAIF Retraite Croissance Durable est un nourricier de MAIF Croissance Durable	Distribution / Commercialisation : MAIF et Parnasse-MAIF dans le contrat Perp MAIF	Commission de surperformance : Néant
		Affectation des résultats : Capitalisation

Source : OFI AM, au 30/12/2016

Ce document à caractère promotionnel est destiné à une clientèle non professionnelle de la MAIF, de ses filiales et de son réseau. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le FIA mentionné dans le document a été agréé par l'AMF et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.